



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, le conseil municipal a adopté le 3 décembre 2018 les règlements intitulés :

RÈGLEMENT N° 509-P

PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019 ET FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE. LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DES MATIÈRES RESIDUELLES, LE SERVICE DE LA DETTE AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR 2019

RÈGLEMENT N° 510-P

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 470

RÈGLEMENT N° 511-P

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 476

RÈGLEMENT N° 512-P

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 476 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS USAGES NON-AGRICOLE EN ZONE AGRICOLE

Ces règlements est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;

Les règlements numéros 509-P, 510-P, 511-P et 512-P entrent en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Fabien, ce quatrième jour de décembre 2018.


Directeur général et secrétaire-trésorier